DEPARTEMENT
DES LANDES

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

Délibération n° 2024-184
Modification du temps de travail d'un emploi

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 24
Nbre de votants : 32
Nbre de procurations : 8
Date de convocation et d'affichage : 03/12/2024
Secrétaire de séance : THOMAS Sandrine

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Eric, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, M. VIUDES Christian, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : Mme AUBERT Roselyne donne procuration à Mme DUBOIS Catherine, M. COLMAGRO Ghislain donne procuration à M. COUTURIER François, M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme PONCHET Ascension, Mme PELTIER Virginie donne procuration à M. COURNAU Jean-Michel, Mme PINCÉ Laure donne procuration à M. PASCUTTO Philippe, M. LAINÉ Fabien donne procuration à M. VIUDES Christian, Mme RIGAL Nathalie donne procuration à Mme DOUSTE Françoise, M. BRETHES Eric donne procuration à Mme SEGAUT Céline

Excusés : Mme AUBERT Roselyne, M. COLMAGRO Ghislain, M. DARMAGNAC Frédéric, Mme PELTIER Virginie, Mme PINCÉ Laure, Mme MALLO Caroline, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. LAINÉ Fabien, Mme RIGAL NathalieM. BRETHES Eric

Décision de l'assemblée :

Votants : **32**
Pour : **32**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20241210-2024-184-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Rapporteur : Mme CASSAGNE Patricia

Madame la présidente expose à l'assemblée délibérante la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'accueil / secrétariat rattaché à la direction générale adjointe permanent à temps non complet de 25 *heures hebdomadaires* afin de répondre à la réorganisation du secrétariat général de la structure. En effet, l'agent en charge du secrétariat général exercera à compter du 1er janvier 2025 des missions d'assistante administrative et technique au sein du pôle assainissement et eau potable.

VU l'avis du Comité Social Territorial,

Madame la présidente soumet au vote de l'assemblée délibérante à compter du 1er janvier 2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent *à temps complet* d'agent accueil/secrétariat rattaché à la direction générale adjointe,
- De supprimer à compter du 1er mars 2025 d'un emploi permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires) d'agent d'accueil / secrétariat rattaché à la direction générale adjointe
- De préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 10 décembre 2024

La Présidente,

Communauté de Communes des Grands Lacs ★ PARENTIS-EN-BORN ★

Françoise DOUSTES

Document exécutoire à compter du : 10/12/2024
Transmis en Préfecture le : 20/12/2024
Affiché le : 20/12/2024
à Parentis-en-Born, le : 20/12/2024

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20241210-2024-184-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024